



49° Grand Prix de l'Armistice



Lac de Carcans -Maubuisson Cercle de Voile de Bordeaux

49° Grand Prix de
l'Armistice

CATAMARANS

10 novembre au 11 novembre 2018
D18 – F16 – F18 – INC – SL16 – 15.5
grade 4

FK14 – HC16
grade 5A



Au delà du programme de régate, il y aura :
le pot de bienvenue et une pasta-party (prix compris dans les droits d'inscription)
la remise des prix
le pot de départ

Pour vous héberger, sur le site du club toutes les infos sont regroupées sur ce lien.

www.cerclevoilebordeaux/club/hebergement.htm

Sinon l'office du tourisme : www.medococean.com

Pour tout renseignement complémentaire : Christophe RICHARD voilecvbcm@gmail.com



La mention [DP] dans une règle de l'avis de course signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. Règles

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers, précisées en annexe « Prescriptions »,
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. Publicité de l'épreuve [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Règlementation Word Sailing 20.9.2 s'applique ([voir texte](#))

3. Admissibilité et inscription

3.1 La régata est ouverte aux bateaux des classes suivantes :

Dart18 – F16 – F18 – INC – 15.5 -SL16 – HC16 – FK14

3.2 Les inscriptions se feront uniquement en ligne sur le lien :

<http://www.cerclevoilebordeaux.com/regates/gpa-2018-catamaran.htm>

La confirmation des inscriptions se fera au CVBCM le 10 novembre 2018 de 9h00 à 12h00 pour toutes les classes

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention "compétition" valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition,
- ou leur licence ClubFFVoile mention "adhésion" ou "pratique" accompagnée d'un certificat médical de non-contre indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- le certificat de jauge le cas échéant,
- une autorisation parentale pour les mineurs,
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

3.4 Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription

- Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.
- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'euros.
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la Voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
- Le certificat de jauge le cas échéant.



4. Droits à payer

Classes	Tarifs jusqu'au 29/10/18	Tarif à partir du 30/10/18
Catamaran double adulte un ou deux membres de l'équipage de 18 ans ou plus	57 euros	67 euros
Catamaran double jeune deux membres de l'équipage de moins de 18 ans	47 euros	54 euros
Catamaran solitaire adulte barreur de 18 ans ou plus	42 euros	49 euros

La pasta-party du samedi 10 novembre est comprise dans les droits d'inscription

5. Programme

Date	Programme toutes séries	heure
10/11/18	Confirmation des inscriptions	9:00 – 12:00
10/11/18	1 ^{er} signal d'avertissement	14:00
11/11/18	1 ^{er} signal d'avertissement	10:00

Si la régata n'a pas pu être validée, il n'y aura pas d'heure limite le dernier jour ; sinon aucun signal d'avertissement ne sera donné après 13h30.

6. Jauge

Les bateaux devront être **en conformité** avec les règles de leur classe ou de l'intersérie notamment en ce qui concerne les **numéros de voile (nombre de chiffres-emplacement-lisibilité)**.

- Jauge pour les SL16: pesée des équipages samedi 10 novembre de 9h à 12h (rappel : poids minimum 100kg, poids correcteur sur le bateau entre 100 et 115kg égal à la moitié de l'écart entre le poids de l'équipage et de la valeur 115kg)

- Jauge pour les KL15 : pesée des équipages (rappel poids minimum de l'équipage 100kg)

Jauge pour les HC16 pesée des équipages (rappel poids minimum de l'équipage 129,3Kg).

Des contrôles de jauge pourront être effectués pendant la régata

7. Instructions de Course

Les Instructions de Course seront : affichées au tableau officiel au club house, disponibles lors de la confirmation de l'inscription le 10 novembre 2018 et mises en ligne sur le site du club.

<http://www.cerclevoilebordeaux.com/regates/gpa-2018-catamaran.htm>

8. Parcours

Les parcours seront de type construit.



9. Classements

Deux courses doivent être validées pour valider la compétition

10. Communication (DP)

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. Prix

Des prix seront distribués comme suit : pour chaque classe, les podiums.

12. Décision de courir

La décision d'un concurrent de participer à une course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. Droit d'utiliser le nom et l'apparence

En participant à cette épreuve, le concurrent autorise automatiquement l'autorité organisatrice, la FFVoile et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelques moments que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuel, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée « 49^{ème} Grand Prix de l'Armistice », à laquelle le concurrent participe et à utiliser sans compensation son image et son nom sur tous matériaux liés à la dite épreuve.

14. Informations complémentaires :

Inscription UNIQUEMENT en ligne sur :

<http://www.cerclevoilebordeaux.com/regates/gpa-2018-catamaran.htm>

Pour tout renseignement : Christophe RICHARD voilecvbcm@gmail.com



ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020

translated for foreign competitors

RRS 25 FFVoile Prescription (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application

RRS 64.3 FFVoile Prescription (*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

RRS 67 FFVoile Prescription (*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

RRS 70.5 FFVoile Prescription (*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 78.1 FFVoile Prescription (*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

RRS 86.3 FFVoile Prescription (*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 88 FFVoile Prescription (*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b))

RRS 91(b) FFVoile Prescription (*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile:

http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury_appel.asp